

XVI^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COPA
XXXIV^E RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COPA
RÉUNION ANNUELLE DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES
RÉUNION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES PERMANENTES DE LA COPA

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DÉCLARATION SUR LES POLLUANTS CLIMATIQUES DE COURTE DURÉE DE VIE. PCDV

Panama, 1^{er} mars 2018

ÉTANT DONNÉ QUE la réduction importante des émissions de polluants climatiques de courte durée de vie-PCDV constitue un élément fondamental des efforts internationaux visant à s'attaquer aux changements climatiques, contribue à améliorer la qualité de l'air et entraîne des avantages notables dans les domaines de la santé, de l'économie et de la sécurité alimentaire.

TENANT COMPTE QUE les mesures pour limiter les polluants climatiques de courte durée de vie-PCDV contribueront à réduire le réchauffement climatique à court terme d'environ 0,6 °C à l'échelle mondiale d'ici l'année 2050, ainsi que diminuer le taux de réchauffement à court terme, particulièrement dans les zones sensibles comme l'Antarctique, l'Arctique et l'Himalaya. Ces mesures permettront le respect du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

PRENANT EN CONSIDÉRATION QUE nous partageons tous la même atmosphère et que nous devons adopter des mesures efficaces et rapides pour la protéger.

Les membres de la Commission de l'environnement et du développement durable de la Confédération parlementaire des Amériques réunis dans les installations du Parlement latino-américain dans le cadre de la XVI^e Assemblée générale de la COPA.

Déclarent qu'il est essentiel et prioritaire pour les pays et les parlements membres de la COPA de:

1. Promouvoir

- a. des mesures novatrices en vue de réduire les polluants climatiques de courte durée de vie (PCDV), y compris le carbone noir, le méthane et les hydrofluorocarbones (HFC).
- b. la mise en œuvre rapide et efficace de mesures afin de réduire le carbone noir, le méthane et l'ozone troposphérique, afin de s'attaquer aux changements climatiques.

2. Poser des gestes précis comme :

- a. Introduire des carburants à faible teneur en soufre, des véhicules au diesel moins polluants, créer des inventaires de carbone noir et soutenir la réduction des émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier.
- b. Tenir compte des polluants climatiques de courte durée de vie dans les plans d'action nationaux en matière climatique.
- c. Réduire les hydrorofluorurocarbones (HFC), qui sont très polluants, en concevant des initiatives complémentaires visant à rehausser l'efficacité énergétique des systèmes de réfrigération.
- d. Promouvoir des initiatives qui contribuent à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, à améliorer la qualité de l'air, à réduire la faim dans le monde et à construire des villes et des communautés durables.
- e. Compiler et divulguer des connaissances scientifiques sur les polluants climatiques de courte durée de vie afin de mieux les connaître en vue d'en réduire les émissions à court et à long terme.
- f. Chercher un soutien financier pour créer des projets visant à réduire les polluants climatiques de courte durée de vie.